

## DELIBERATION CFVU106-2018

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les statuts et r glements de l'Universit  d'Angers ;

Vu les convocations envoy es aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 20 juin 2018.

**Objet de la d lib ration** : Renouvellement du D.I.U. « Sant  au travail : qualification infirmier »

**La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 03 juillet 2018 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :**

Le renouvellement du D.I.U. « Sant  au travail : qualification infirmier » est approuv .

Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 26 voix pour.

**A Angers, le 05 juillet 2018**

La Vice-pr sidente FVU

**Sabine MALLET**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le : **13 juillet 2018**



## Santé au travail – Qualification infirmier

*L'intitulé est obligatoirement différent de l'intitulé d'un diplôme national existant (DES - DESC - CAPACITE)*

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
  - DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE
  - CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ
  - ATTESTATION UNIVERSITAIRE
- 
- Création**
  - Renouvellement**
  - Modification**
  - Suppression**

*Le diplôme fera l'objet d'un renouvellement tous les 5 ans, à compter de sa date de validation par le CA.*

Avis du Conseil d'UFR		<b>En date du : 21 juin 2018</b>
Avis du CEVU		<b>En date du : 2 juillet 2018</b>
Avis du CA		<b>En date du : 5 juillet 2018</b>

Reçu aux services centraux le .....

## IDENTIFICATION

### § COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR Santé  
Contact : Karine LE FLOC'H  
Téléphone : 02 44 68 86 83  
E-mail : karine.lefloch@univ-angers.fr

### § COMPOSANTE ASSOCIEE

Néant

### § AUTRE UNIVERSITE CONCERNEE (DEMANDE DE CO-HABILITATION)

*Nommer les universités partenaires et préciser si elles ont un rôle particulier, notamment l'université coordinatrice dans le cadre d'un DIU.*

Université de Brest : SUFCA-UBO

Université de Rennes 1

### § PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION (EVENTUELLEMENT, EN LIEN AVEC UN CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT) :

Néant

Partenaires (un protocole ou une convention* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs) :	
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

### § MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU :

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	x
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

## § ENSEIGNANTS RESPONSABLES :

*Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire. Pour les DIU précisez s'il y a un coordinateur.*

NOM et Fonction	Structure de rattachement	Statut	Téléphone ou secrétariat	E mail
Dr Audrey PETIT	Université d'Angers	MCU-PH	02 41 35 49 81	AuPetit@chu-angers.fr
Pr JD DEWITTE*	Université de Brest	PU - PH	02 98 22 35 09	Jean-dominique.dewitte@univ-brest.fr
Dr Alain CAUBET	Université de Rennes 1	MCU-PH	02 23 23 49 72	alain.caubet@univ-rennes1.fr
Pr Yves ROQUELAURE	Université d'Angers	PU-PH	02 41 35 34 85	yvroquelaure@chu-angers.fr
Dr Brice LODDE	Université de Brest	MCU-PH	02 98 22 35 09	brice.lodde@chu-brest.fr
Pr Christophe PARIS	Université de Rennes 1	PU-PH	02 23 23 49 92	christophe.paris@univ-rennes1.fr

\*Coordonnateur Régional

## § DATE D'OUVERTURE

Année Universitaire : 2018/2019  
Début des cours : 15 octobre 2018

## § LIEU DES ENSEIGNEMENTS SI DIU

Chaque ville organise 2 modules de 26 heures par an.

## § CONTACTS ADMINISTRATIFS

Université	Ingénieur Projet FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
Angers	Karine LE FLOCH <a href="mailto:karine.lefloch@univ-angers.fr">karine.lefloch@univ-angers.fr</a> 02 44 68 86 83	<b>Secrétariat UA :</b> Pascale CHAMPAGNE <a href="mailto:pascale.champagne@univ-angers.fr">pascale.champagne@univ-angers.fr</a> 02 41 73 59 44
Brest	Alexandre MOREL <a href="mailto:Alexandre.morel@univ-brest.fr">Alexandre.morel@univ-brest.fr</a> 02	Anaïs PLEYBER <a href="mailto:anaïs.pleyber@univ-brest.fr">anaïs.pleyber@univ-brest.fr</a> 02 98 01 69 50
Rennes	Renaud Rousseau <a href="mailto:renaud.rousseau@univ-rennes1.fr">renaud.rousseau@univ-rennes1.fr</a> 02 23 23 71 64	Stéphanie LERAY <a href="mailto:stephanie.leray@univ-rennes1.fr">stephanie.leray@univ-rennes1.fr</a> 02 23 23 30 58

## CONTEXTE / OPPORTUNITE / ORIGINALITE

*Préciser les raisons pour lesquelles vous souhaitez créer ou modifier cette formation (Directive référencée du Ministère, étude de besoins des professionnels...). Analyse du besoin.*

Le départ à la retraite de nombreux médecins du travail au cours des prochaines années et le faible nombre de nouveaux médecins diplômés en santé au travail dans le même temps vont renforcer le rôle des Infirmiers en Santé au Travail (IDEST) en leur donnant de nouvelles fonctions au sein des services de santé au travail. Ces derniers devront posséder les compétences requises pour pouvoir prendre en charge de nouvelles activités définies dans le cadre de la réforme de la santé au travail mise en place par les partenaires sociaux.

Les modalités proposées sont conformes aux recommandations et objectifs des autres DIUST enseignés en France, selon l'initiative des universités de Strasbourg, Lille et Rouen.

La loi du 8 Aout 2016 relative à la réforme de la santé au travail, mise en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, a également donné aux IDEST la possibilité de faire les visites d'embauches et de suivi des salariés sans risque particulier, appelées désormais VIP (Visites d'Information et de Prévention).

Cette formation s'adresse aux infirmier(e)s qui souhaitent orienter leur projet sanitaire dans un service médical de santé au travail autonome ou inter-entreprises. Cette formation est destinée majoritairement aux infirmier·ère·s du travail (déjà sur poste) afin d'acquérir une qualification spécifique correspondant à des responsabilités nouvelles dans leur collaboration avec la·le médecin du travail selon la réglementation en vigueur.

A ce jour, il existe d'autres formations en santé au travail réalisées par des organismes privés mais qui ne délivre pas de diplôme universitaire et dont la durée est en général d'une semaine.

En 2017/2018 il n'y a pas eu d'ouverture du fait de l'arrêt de l'Université de Nantes, de Poitiers et de Tours pour ce DIU.

Cette année était l'année de la réorganisation de ce DIU. En lien avec la nouvelle loi de santé au travail qui va augmenter le nombre des candidatures, le comité scientifique s'est donc penché sur l'évolution de ce DIU :

- le seuil maximum de stagiaires par université passe donc à 20 au lieu de 6.
- fin du mémoire et soutenance remplacés par un devoir sur table (QCM, Cas clinique...)
- stage obligatoire pour les personnes n'ayant pas d'expérience en santé au travail de 420 h au lieu de 450 h (3 mois)

## ELEMENTS DE SUIVI SI RENOUVELLEMENT/MODIFICATION

### § STATISTIQUES (POUR ANGERS)

	2014/2015		2015/2016		2016/2017	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue	6	6	8	8	6	6

Formation Initiale	NC	NC	NC	NC	NC	NC
--------------------	----	----	----	----	----	----

## § CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	17/11/2010	21 juin 2018		
Date de passage du CFVU	23/03/2011	2 juillet 2018		
Date de passage au CA	24/03/2011	5 juillet 2018		

## MODALITES D'ACCES AU DIPLOME

### **Type de formation**

- Formation Initial       Formation Continue

Code NAF : 869 – Autres activités pour la santé humaine

Code NSF : 331 - Santé

Formacode : 43454 – Santé secteur sanitaire

### **Type de public (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...)**

Personnes en activité salariée du secteur privé, contractuelles ou titulaires de la fonction publique demandeurs d'emploi

### **Métiers visés par la formation**

*Préciser les métiers*

- Infirmiers

### **Diplôme exigés pour un accès de droit**

- Diplôme d'état d'infirmier
- Licence infirmier

### **Conditions de Validation d'acquis**

VAE : Néant

VAP : Néant

**Niveau d'entrée au diplôme (FC Santé non concernée)**

IV (Bac)  III (Bac +2)  II (Bac+3 ou 4)  I (Bac+4 ou 5)  Hors niveau

**Niveau de sortie au diplôme (FC Santé non concernée)**

IV (Bac)  III (Bac +2)  II (Bac+3 ou 4)  I (Bac+4 ou 5)  Hors niveau

**Cycle du diplôme**

1<sup>er</sup> cycle (Licence)  2<sup>ème</sup> cycle (Master)  3<sup>ème</sup> cycle (Doctorat)

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Capacité d'accueil (effectif maximum)**

60 (20 par université)

**Seuil d'ouverture (effectif minimum)**

4 minimums

## **Procédure de recrutement**

*Préciser les pièces à fournir par les candidats (ex : CV, lettre de motivation, entretien probatoire ...)*

### **Composition de la commission Pédagogique de recrutement**

<b>NOM et Fonction</b>	<b>Structure de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>Téléphone ou secrétariat</b>	<b>E-mail</b>
Dr Audrey PETIT	Université d'Angers	MCU-PH	02 41 35 49 81	AuPetit@chu-angers.fr
Pr JD DEWITTE	Université de Brest	PU - PH	02 98 22 35 09	Jean-dominique.dewitte@univ-brest.fr
Dr Alain CAUBET	Université de Rennes 1	MCU-PH	02 23 23 49 72	alain.caubet@univ-rennes1.fr
Pr Yves ROQUELAURE	Université d'Angers	PU-PH	02 41 35 34 85	yvroquelaure@chu-angers.fr
Dr Brice LODDE	Université de Brest	MCU-PH	02 98 22 35 09	brice.lodde@chu-brest.fr
Pr Christophe PARIS	Université de Rennes 1	PU-PH	02 23 23 49 92	christophe.paris@univ-rennes1.fr

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme d'état d'infirmier (IDE), lettre de motivation, CV, justificatif d'emploi ou d'un stage de 3 mois dans un service de santé au travail, accord du médecin tuteur ou de l'IDEST tuteur du service de santé au travail dans lequel le candidat exerce ou réalise son stage. Les candidatures seront transmises aux membres de la commission pédagogique de recrutement pour analyse de la demande (commission début juillet de chaque année pour l'étude des inscriptions de l'année suivante). Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

En fonction du nombre de dossiers reçus par chaque Université, il est possible qu'une Université transfère l'un de ses dossiers de candidature si l'Université d'origine a atteint son seuil maximum et que l'autre université n'est pas complète. Tout ceci est traité lors de la commission pédagogique de recrutement.

Compte tenu du délai de décision par les financeurs (employeurs, OPCA, ANFH...) concernant la prise en charge ou non de la formation ;

une liste d'attente commune aux 3 universités sera constituée pour pallier aux refus éventuels de financement ou désistement.

Les candidats sur liste d'attente finalement recrutés seront inscrits à l'Université ayant perdu un/des inscrit(s).

# OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

## **Objectif(s) du diplôme**

*Préciser les objectifs généraux que vous souhaitez atteindre par des verbes (savoir, classer, expliquer, connaître, mettre en place, réaliser...).*

La formation vise à l'acquisition d'une qualification universitaire spécifique en termes de capacités à :

- se situer dans le contexte économique, juridique, organisationnel et relationnel d'un service de santé au travail (SST);
- identifier et évaluer les relations entre le travail et la santé des travailleurs ;
- identifier et évaluer les facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail ;
- participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail ;
- effectuer les consultations infirmières selon un protocole adapté, contribuer à la surveillance sanitaire des salarié·e·s ;
- maîtriser les éléments de gestion d'un SST et les outils informatiques.

Elle permet également d'acquérir une approche systémique des problèmes de santé dans son environnement, argumenter ses choix, utiliser une méthodologie et construire des outils de travail, des techniques de communication, intégrer la démarche de recherche appliquée dans la pratique professionnelle et transmettre ses connaissances et savoir-faire dans le domaine de la promotion de la santé et l'éducation sanitaire.

## **Compétences visées par l'obtention du diplôme**

*Préciser les compétences que le stagiaires pourra mettre en œuvre à l'issue de sa formation (savoir, classer, expliquer, connaître, mettre en place, réaliser...).*

- 1 - Connaître et comprendre le milieu du travail, le cadre juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail, issu de la Loi portant réforme de la santé au travail parue en 2011 et de la LOI no 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, y compris la mise en place des Visites d'Information et de Prévention (VIP).
- 2 - Connaître et comprendre les interrelations entre travail et santé humaine afin de travailler en collaboration avec le médecin du travail à la préservation de la santé des salariés.
- 3 - Etre capable de participer à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans les entreprises.
- 4 - Etre capable de participer à l'identification et l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail.
- 5 - Etre capable de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail, incluant les soins d'urgence et les plans d'intervention en cas de risque pour l'environnement.
- 6 - Connaître les éléments de gestion d'un service de santé au travail.
- 7 - Développer des aptitudes au travail en équipe, à l'entretien des connaissances, aux actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail.
- 8 - Valoriser les compétences acquises.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Durée totale de la formation (nombre d'heures en face à face) : 156 h + 420 h de stage si nécessaire (dont 52 heures à Angers)**

Enseignements théorique et pratique : 156 h

Stage pratique : 3 mois si pas d'expérience en santé au travail (soit 420 h de stage)

Autres (simulation, e-learning...) : néant

**Calendrier Universitaire :**

Annuel : sur 1 année universitaire  Pluriannuel : sur 2 années universitaire

Autre : précisez

**Calendrier de la formation (début, fin, nombre de sessions...):**

Octobre N à fin octobre N+1

## PROGRAMME DETAILLE

DIUST																							
Numéro du module et durée	Intitulé du module et responsable du module	Compétences attendues visées en verbe d'action (De quoi les stagiaires devront-ils être capables à la fin du cours/du module)	Contenu (Quel contenu pour atteindre les compétences visées)	Méthodes/Activités pédagogiques utilisées pour aider le stagiaire à acquérir les compétences attendues (Moodle, vidéo, Power-point commentés, qcm, cas clinique...)	Evaluation (comment je vais faire pour vérifier évaluer que les compétences visées sont bien acquises)	Durée face à face	Durée par intervenant	Taux (TD/CM/autre)	Intervenant														
Module 1 : 26 heures (Rennes 1)	Bases législatives et réglementaires / Le monde de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtriser les éléments de gestion d'un SST et les outils informatiques.</li> <li>se situer dans le contexte économique, juridique, organisationnel et relationnel d'un service de santé au travail (SST);</li> </ul>	Bases réglementaires de l'action en milieu de travail. Rôles des intervenants en santé au travail Les nuisances physiques : Bruit, Audition. La notion de danger et de risque	enseignement magistral + tutorat en entreprise	examen écrit sur table + 3 travaux d'application	3,25	3,25	CM															
Module 2 : 19,5 heures (Angers)	Fondamentaux sur les risques professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>identifier et évaluer les relations entre le travail et la santé des travailleurs ;</li> <li>identifier et évaluer les facteurs de risques pour la santé liés aux conditions de travail ;</li> </ul>	Méthodologie des actions en milieu de travail							3,25	3,25	CM	CHARPENTIER Martine GARNIER Laurence										
			Les vaccinations							3,25	3,25	CM	RIPAULT Bruno GUILLEUX Catherine										
			La bio-métriologie							3,25	3,25	CM	NICOLAS Anne										
			Le monde de l'entreprise							3,25	3,25	CM	ROQUELAURE Yves MARGANNE Eric										
			Les Fiches d'entreprise							3,25	3,25	CM	VIAU-JUAN Anne										
			Une méthodologie de l'étude de poste							3,25	3,25	CM	GUILLEUX Catherine										
			Point sur le TA1 et méthodologies pour le TA2							<ul style="list-style-type: none"> <li>identifier et évaluer les relations entre le travail et la santé des travailleurs ;</li> <li>identifier et évaluer les facteurs de risques pour la santé liés aux conditions de travail ;</li> </ul>	Les protocoles d'urgence : place de l'Infirmier en santé au travail (IST)	Module 3 : 26 heures (Brest)	Apprentissages des pathologies en lien avec l'activité professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>identifier et évaluer les relations entre le travail et la santé des travailleurs ;</li> <li>identifier et évaluer les facteurs de risques pour la santé liés aux conditions de travail ;</li> </ul>	Des indicateurs de santé au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>identifier et évaluer les relations entre le travail et la santé des travailleurs ;</li> <li>identifier et évaluer les facteurs de risques pour la santé liés aux conditions de travail ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>identifier et évaluer les relations entre le travail et la santé des travailleurs ;</li> <li>identifier et évaluer les facteurs de risques pour la santé liés aux conditions de travail ;</li> </ul>	Les pneumoconioses et SPP. Notions de toxicologie Compléments sur la législation L'audition L'éclairage Le risque électrique L'entretien infirmier					
Les pathologies respiratoires / EFR	Les dermatoses professionnelles	La vision	Le travail de nuit et les horaires atypiques								La sociologie des IST												
Les notions d'ergonomie	Module 5 : 32,5 heures (Angers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail ;</li> <li>effectuer les consultations infirmières selon un protocole adapté, contribuer à la surveillance sanitaire des salarié-e-s ;</li> </ul>	Bases en ergonomie. Populations particulières. Maintien dans l'emploi. Addictions en milieu de travail.								<ul style="list-style-type: none"> <li>participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail ;</li> <li>effectuer les consultations infirmières selon un protocole adapté, contribuer à la surveillance sanitaire des salarié-e-s ;</li> </ul>				Les Fonctions publiques Les Ambiances Une introduction à la psychopathologie professionnelle Le tabac en entreprise. L'entretien infirmier niveau 3.								
Le travail sur écran																			Les TMS	Des spécificités du milieu agricole	Les situations de handicap	L'entretien infirmier niveau 2.	Les addictions (hors tabac)
Des notions d'ergonomie																			3,25	3,25	CM	CHARPENTIER Martine GARNIER Laurence	
Le travail sur écran																			3,25	3,25	CM	PETIT Audrey GALLOT Valérie	
Les TMS																			3,25	3,25	CM	PETIT Audrey JURET Isabelle	
Des spécificités du milieu agricole										3,25		3,25	CM	MARCOTULLIO Elisabeth									
Les situations de handicap										3,25		3,25	CM	DEFFONTAINE Gaetan									
L'entretien infirmier niveau 2.										3,25		3,25	CM	SAOUT Virginie									
Les addictions (hors tabac)										3,25		3,25	CM	CHAUVEL Martine									
Les Fonctions publiques										3,25		3,25	CM	DANO Corinne									
Les Ambiances	Module 6 : 26 heures (Brest)	<ul style="list-style-type: none"> <li>participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail ;</li> <li>effectuer les consultations infirmières selon un protocole adapté, contribuer à la surveillance sanitaire des salarié-e-s ;</li> </ul>	Psychopathologies du travail. Régimes particuliers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail ;</li> <li>effectuer les consultations infirmières selon un protocole adapté, contribuer à la surveillance sanitaire des salarié-e-s ;</li> </ul>	Les Fonctions publiques Les Ambiances Une introduction à la psychopathologie professionnelle Le tabac en entreprise. L'entretien infirmier niveau 3.																		
Une introduction à la psychopathologie professionnelle						Les pneumoconioses et SPP. Notions de toxicologie Compléments sur la législation L'audition L'éclairage Le risque électrique L'entretien infirmier																	
Le tabac en entreprise.																							
L'entretien infirmier niveau 3.																							
						52	68,25	CM															

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique de la formation diplômante  
Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire.  
les intervenants doivent et joindre leur CV précisant leur expérience sur le thème de la formation  
Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement  
Attention à la limite d'âge pour les vacataires

Nom et Prénom des intervenants	Profession	Coordonnées Structure / Etablissement	E mail	Statut (Fonct UA, Fonct Hors UA, vacataire)	Nombre d'heures au total CM
CHARPENTIER Martine*	infirmière	En retraite Le Mans	<a href="mailto:chamar72@orange.fr">chamar72@orange.fr</a>	Vacataire	6,5
CHAUVEL Martine	Infirmière	SMIA Angers	<a href="mailto:m.chauvel@centre-travail.net">m.chauvel@centre-travail.net</a>	Vacataire	3,25
DANO Corinne	Médecin	PH CHU ANGERS	<a href="mailto:codano@chu-angers.fr">codano@chu-angers.fr</a>	PH	3,25
DEFFONTAINES Gaetan	Medecin	Tours	<a href="mailto:deffontaines.gaetan@ccmsa.msa.fr">deffontaines.gaetan@ccmsa.msa.fr</a>	Vacataire	3,25
GALLOT Valérie	Infirmière	CHU d'Angers	<a href="mailto:vgallot@chu-angers.fr">vgallot@chu-angers.fr</a>	Vacataire	3,25
GARNIER Laurence*	Infirmière	CHU d'Angers	<a href="mailto:lgarnier3@gmail.com">lgarnier3@gmail.com</a>	Vacataire	6,5
GUILLEUX Catherine	infirmière	ST72	<a href="mailto:c.guilleux@ST72.ORG">c.guilleux@ST72.ORG</a>	Vacataire	6,5
JURET Isabelle	Ergonome	CHU d'Angers	<a href="mailto:isjuret@chu-angers.fr">isjuret@chu-angers.fr</a>	Vacataire	3,25
MARCOTULLIO Elisabeth	Medecin	Tours	<a href="mailto:marcotullio.elisabeth@ccmsa.msa.fr">marcotullio.elisabeth@ccmsa.msa.fr</a>	Vacataire	3,25
MARGANNE Eric	Med inspecteur régional du travail	DIRECCTE (Le Mans)	<a href="mailto:erik.marganne@direccte.gouv.fr">erik.marganne@direccte.gouv.fr</a>	Vacataire	3,25
NICOLAS Anne	Médecin toxicologue	TOXILABO Nantes		Vacataire	3,25
NODET Gilles	Ergonome	Entreprise d'Angers	<a href="mailto:gilles.nodet@valeo.com">gilles.nodet@valeo.com</a>	Vacataire	3,25
PETIT Audrey	médecin	Université d'Angers	<a href="mailto:aupetit@chu-angers.fr">aupetit@chu-angers.fr</a>	MCU-PH	6,5
RIPAULT Bruno	Médecin	PH CHU ANGERS	<a href="mailto:brripault@chu-angers.fr">brripault@chu-angers.fr</a>	PH	3,25
ROQUELAURE Yves	médecin	Université d'Angers	<a href="mailto:yvroqueilaure@chu-angers.fr">yvroqueilaure@chu-angers.fr</a>	PU-PH	3,25
SAOUT Virginie	Médecin	Mutualité de l'Anjou	<a href="mailto:virginie.saout@mfam49-53.fr">virginie.saout@mfam49-53.fr</a>	Salariée	3,25
VIAUD-JOUAN Anne	Ergonome	SMIA Angers	<a href="mailto:A.VIAUD-JOUAN@sante-travail.net">A.VIAUD-JOUAN@sante-travail.net</a>	Vacataire	3,25
DEWITTE Jean-Dominique	médecin	Université de BREST	<a href="mailto:dewitte@univ-brest.fr">dewitte@univ-brest.fr</a>	PU-PH	
LODDÉ Brice	médecin	Université de BREST	<a href="mailto:Brice.lodde@univ-brest.fr">Brice.lodde@univ-brest.fr</a>	MCU-PH	
NOÉ José	Infirmier		<a href="mailto:noe_joseph@orange.fr">noe_joseph@orange.fr</a>	Vacataire	
DURAND - MOREAU Quentin	médecin	CHU de Brest	<a href="mailto:quentin.durand-moreau@chu-brest.fr">quentin.durand-moreau@chu-brest.fr</a>	PH	
POUGNET Richard	médecin	CHU de Brest	<a href="mailto:Richard.pougnnet@chu-brest.fr">Richard.pougnnet@chu-brest.fr</a>	PH	
BALEZ Ralph	sociologue	UBO - CESIM	<a href="mailto:Ralph.balez@univ-brest.fr">Ralph.balez@univ-brest.fr</a>	Vacataire	
PARIS Christophe	médecin	Universté de Rennes	<a href="mailto:christophe.paris@univ-rennes1.fr">christophe.paris@univ-rennes1.fr</a>	PU-PH	
CAUBET Alain	médecin	Université de Rennes	<a href="mailto:alain.caubet@univ-rennes1.fr">alain.caubet@univ-rennes1.fr</a>	MCU-PH	
HUON-MARTIN Corinne	infirmière	Tendriade	<a href="mailto:corinne.huon-martin@tendriade.fr">corinne.huon-martin@tendriade.fr</a>	Vacataire	

68,25

# SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

*Préciser l'organisation des modules, les méthodes et outils pédagogiques utilisés lors de ce dispositif.  
Pour les DIU préciser le mode d'organisation de l'enseignement avec les autres universités.  
Pour les stages, précisez les lieux « agréés » s'il y en a.*

Les cours sont organisés en 6 modules.

Chaque ville organise 2 modules par an.

Lors de ce DIU, les stagiaires ont des travaux d'application à réaliser (TA).

Ces Travaux d'application consistent à utiliser les connaissances acquises au cours des enseignements présentiels et des lectures proposées pour identifier les problématiques de l'entreprise choisie :

- TA1 = présentation de l'entreprise et du service de santé au travail ; risques et maladies rencontrées
- TA 2 = Rédaction d'une problématique et proposition d'hypothèses pour expliquer les constats réalisés et la méthodologie qui va être utilisée
- TA 3 = réaliser un travail pour vérifier ces hypothèses et proposer des pistes d'amélioration et les critères pour juger à distance des résultats attendus, en mettant en exergue le rôle et la contribution de l'infirmier-e.

Au cours de l'année, 3 rapports (20 pages maximum) de travaux d'application sont à rendre :

- TA1 : le premier mardi de décembre.
- TA2 : le premier mardi de mars
- TA3 (TA de résultats) : le deuxième mardi de mai

La correction des TA est rémunérée 8h TD au global par stagiaire

## MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES et DE VALIDATION

### § ÉVALUATION DES COMPÉTENCES (DESCRIPTION)

*Quelle est la forme des modalités de contrôles (ex : écrit, oral, stage, mémoire ....) Quel est le barème de chaque épreuve citée ci-dessus ?*

*(Si une épreuve écrite est prévue, voir le nombre de questions et le barème de chacune...)*

*Pour les DIU, organisation des examens avec les autres universités (centralisés ou organisés dans chaque université)*

L'évaluation des compétences comprend :

<b>Nature de l'épreuve et module(s) concerné(s)</b>	<b>Coef</b>	<b>Critères d'évaluation (Oral, Ecrit, rapport,...)</b>	<b>Modalités de validation (Contrôle continu CC Contrôle terminal CT)</b>
3 Travaux d'application (TA1, TA2 et TA3)	1	20 pages maximum pour chaque TA (pour chacun validé ou non validé)	CC
Examen écrit organisé dans chaque ville	1	Noté sur 20	CT

## § CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)

*Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme (ex : moyenne générale, moyenne à chaque épreuve, admissibilité après écrit ....)*

*Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur la ou les années suivantes ? Si oui quelles épreuves sont concernées ? Pour quelle durée ? Dans quelles conditions ?*

L'obtention du DIU est soumise aux éléments suivants :

- l'assiduité à l'ensemble des séminaires (émargement à l'appui)
- la réalisation du stage pratique d'une durée de 3 mois pour les stagiaires n'ayant pas d'expérience en santé au travail, attestation de stage à l'appui transmise si nécessaire
- la validation des 3 travaux d'applications
- une note minimum de 10/20 à l'examen écrit sur table.

Les TA sont transmis par mail directement aux infirmiers référents pour correction

Le diplôme est délivré par le Président de l'Université d'Angers sous le sceau et au nom de l'Université d'Angers.

## § COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DE DIPLOME :

*Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.*

NOM et Fonction	Structure de rattachement	Statut	Téléphone ou secrétariat	E-mail
Dr Audrey PETIT	Université d'Angers	MCU-PH	02 41 35 49 81	AuPetit@chu-angers.fr
Pr JD DEWITTE	Université de Brest	PU - PH	02 98 22 35 09	Jean-dominique.dewitte@univ-brest.fr
Dr Alain CAUBET	Université de Rennes 1	MCU-PH	02 23 23 49 72	alain.caubet@univ-rennes1.fr
Pr Yves ROQUELAURE	Université d'Angers	PU-PH	02 41 35 34 85	yvroquelaure@chu-angers.fr
Dr Brice LODDE	Université de Brest	MCU-PH	02 98 22 35 09	brice.lodde@chu-brest.fr
Pr Christophe PARIS	Université de Rennes 1	PU-PH	02 23 23 49 92	christophe.paris@univ-rennes1.fr

## § SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT

*Préciser s'il y a possibilité d'une seconde session ou d'un redoublement et les conditions (période, cadre, tarif)*

Une seconde session d'examen est organisée en septembre de chaque année pour les stagiaires n'ayant pas obtenu une moyenne supérieure à 10 sur 20.

Concernant les demandes de réinscriptions l'année suivante **liées à des cas de forces majeures ayant empêchées le stagiaires à pouvoir participer à l'une des sessions d'examens de juin ou septembre** (demande écrite, certificat à l'appui) conduisant à la non validation du diplôme (maladie, accident...), les demandes seront étudiées au cas par cas. En cas de réinscription validée par le comité pédagogique du DIU, le stagiaire devra s'acquitter uniquement des droits universitaires pour cette réinscription.

Pour les stagiaires n'ayant pas validé leur DIU, ces derniers ont la possibilité de se réinscrire en s'acquittant du tarif en vigueur + des droits d'inscriptions. Ces derniers devront suivre une année complète.



# BUDGET PRÉVISIONNEL

UA FACULTÉ DE SANTÉ UNIVERSITÉ D'ANGERS		ua FORMATION CONTINUE UNIVERSITÉ D'ANGERS		UA_DFC 19/05/2017	
<b>DU Santé au Travail Qualification infirmier</b>					
MAJ	date de MAJ	Composante			
		Niveau	L & LP	M	Validité
			1	0	1
<b>RECETTES</b>		avec des tarifs formation hors droits ministériels			<b>14 000,00 €</b>
Inscription à la totalité de la formation		nb. stagiaires	Tarif	Total	
	Financement entreprise/Opca	2	3 500,00 €	7 000,00 €	
	Sans financement	2	3 500,00 €	7 000,00 €	
	<b>Total :</b>	<b>4</b>		<b>14 000,00 €</b>	
Inscription par module		nb. inscriptions	Tarif	Total	- €
<b>DÉPENSES</b>					<b>9 800,00 €</b>
<b>&gt;&gt; Poste personnel enseignants</b>					
Responsabilité pédagogique		nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq. TD	
641	Enseignants titulaires		10	10	434,80 €
642	Autres intervenants			0	- €
	Sous-total	0	10	10	<b>434,80 €</b>
Enseignement					
641	Enseignants titulaires	10		14,625	628,29 €
642	Autres intervenants	59	32	119,75	6 994,97 €
	Sous-total	68	32	134,375	<b>7 623,26 €</b>
Encadrement stagiaires / Tutorat		heures de tutorat / stagiaire			
		Nb. stag. encadrés	nb. heures TD		
641	Enseignants titulaires		0	0	- €
642	Autres intervenants		0	0	- €
	Sous-total	0	0	0	- €
Prestation de service		nb. jours	tarif journalier		
	Intervenant				- €
<b>Total poste personnel :</b>				<b>144,375</b>	<b>8 058,06 €</b>
<b>&gt;&gt; Fonctionnement</b>					
606	Achat, fourniture et matériaux				
613	Location			Heures TD	Coût employeur
618	Reprographie / Documentation	300,00 €		Fonctionnaire	43,48 €
623	Publicité / Communication	300,00 €		Salarié secteur privé	59,29 €
624	Transports			(1h CM = 1,5h TD)	
625	Déplacement, missions, réception	813,50 €			
626	Frais postaux				
628	Divers	328,44 €			
	<b>Total fonctionnement :</b>	<b>1 741,94 €</b>			
Contribution FC		8%		1 120,00 €	
Contribution UFR SANTE		22%		3 080,00 €	
Droits de base universitaires vers DFC		4	134,00 €	536,00 €	
<b>DIFFÉRENTIEL pour la Composante</b>					<b>- €</b>

# MARKETING / COMMUNICATION / COMMERCIALISATION

Précisez comment l'information de l'existence de ce nouveau diplôme sera réalisée auprès des cibles visées mentionnées dans cette maquette.

Quels sont les réseaux, contacts à activer ?

Choix d'une ou plusieurs photos sur Fotolia pour illustrer votre diplôme sur les différents supports de communication (plaquette, encart, page web...)

Indiquer dans le tableau Excel joint (fichier « contenu\_programme\_intervenants\_themesweb ») les thèmes à renseigner pour votre diplôme pour le référencement sur notre site web.

- Communication à faire auprès du grand ouest PDL
  - o Des services interentreprises de santé au travail : SMIA...
  - o Des services de santé au travail autonomes pour les grosses entreprises/organisations de la région Grand Ouest: SCANIA, UA, CHU...

Les inspecteurs du travail régionaux (3 inspecteurs actuellement) sont nos principaux relais.

Il faudrait rencontrer l'ANFH pour le financement.

# FICHE D'ÉVALUATION

**Formation :** \_\_\_\_\_

Complète

Modulaire

Nom :

**Une seule réponse possible.**

-- : Très insatisfait

- : Plutôt insatisfait

+ : Plutôt satisfait

++ : Très satisfait

<b>ASPECT ORGANISATIONNEL</b>	--	-	+	++
Suivi administratif				
Accueil et informations				
Environnement de la formation (locaux, matériel à disposition...)				
Durée de la formation				
Calendrier (rythme) de la formation				
<b>ASPECTS PEDAGOGIQUES</b>	--	-	+	++
Atteinte des objectifs annoncés				
Apports (démarche, méthodologie...)				
Outils et supports pédagogiques				
Animation pédagogique				
Echanges avec les enseignants / intervenants				
Dynamique de groupe et interaction entre les participants				
Transférabilité des compétences acquises dans la pratique professionnelle				
<b>APPRECIATION GLOBALE DE LA FORMATION</b>	--	-	+	++
<b>AVEZ-VOUS DES REMARQUES OU DES SOUHAITS À FORMULER SUITE A CETTE FORMATION ?</b> <i>(Points forts, points faibles, attentes concernant les enseignements, améliorations, suggestions ...)</i> .				

